



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 38

QUATRIÈME SESSION, QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

TREIZE HEURES TRENTE

Les projets de loi mentionnés ci-après, dont l'objet a été indiqué, sont lus une première fois :

(N° 213) — *Loi modifiant la Loi sur l'assurance-maladie (lignes directrices en matière de dotation applicables aux foyers de soins personnels)/The Health Services Insurance Amendment Act (Personal Care Home Staffing Guidelines);*

(U. ASAGWARA)

(N° 229) — *Loi modifiant la Loi sur les infrastructures de transport/The Transportation Infrastructure Amendment Act;*

(T. LINDSEY)

(N° 232) — *Loi sur l'identification des convertisseurs catalytiques/The Catalytic Converter Identification Act.*

(M. MALOWAY)

M. MALOWAY, *président du Comité permanent des comptes publics*, présente le deuxième rapport du Comité :

Réunions :

Le Comité s'est réuni :

- le 9 juillet 2014, à 14 heures (troisième session de la quarantième législature);
- le 8 septembre 2014, à 14 heures (troisième session de la quarantième législature);
- le 19 avril 2022, à 18 heures (quatrième session de la quarante-deuxième législature).

Questions à l'étude :

- Le rapport du vérificateur général intitulé « Annual Report to the Legislature » et daté de mars 2014 :
 - Chapitre 4 — « Helicopter Ambulance Program »,
 - Chapitre 7 — « Manitoba's Framework for an Ethical Environment »;

- le rapport du vérificateur général intitulé « Follow-up of Previously Issued Recommendations » et daté de mai 2014 :
 - Partie 7 — « Personal Care Homes Program »,
 - Partie 8 — « Pharmacare Program – Part 2 »,
 - Partie 23 — « Wireless Network Security »;
- le rapport du vérificateur général intitulé « Manitoba Home Care Program » et daté de juillet 2015;
- le rapport du vérificateur général intitulé « Follow-up of Previously Issued Recommendations » et daté de mai 2015 :
 - Partie 10 — « Wireless Network Security »;
- le rapport du vérificateur général intitulé « Follow-up of Recommendations » et daté de mai 2016 :
 - « Wireless Network Security »,
 - « Helicopter Ambulance Program »;
- le rapport du vérificateur général intitulé « Follow-up of Recommendations » et daté de mars 2017 :
 - « Helicopter Ambulance Program »,
 - « Manitoba Home Care Program »;
- le rapport du vérificateur général intitulé « Follow-up of Recommendations » et daté de mars 2018 :
 - « Helicopter Ambulance Program »,
 - « WRHA's Management of Risks Associated with End-user Devices »,
 - « Manitoba Home Care Program »,
 - « Improving Education Outcomes for Kindergarten to Grade 12 Aboriginal Students »;
- le rapport du vérificateur général intitulé « Audits juricomptables » et daté d'octobre 2018 :
 - « Municipalité rurale de De Salaberry : vérification d'irrégularités financières »;
- le rapport du vérificateur général intitulé « Gestion des foyers nourriciers » et daté de novembre 2019;
- le rapport du vérificateur général intitulé « Suivi des recommandations » et daté de mars 2019 :
 - « Gestion des risques associés aux appareils des utilisateurs finaux par l'Office régional de la santé de Winnipeg »,
 - « Programme de soins à domicile du Manitoba »,
 - « Améliorer les résultats scolaires des élèves autochtones de la maternelle à la 12^e année »;
- le rapport du vérificateur général intitulé « Suivi des recommandations » et daté de mars 2020 :
 - « Améliorer les résultats scolaires des élèves autochtones de la maternelle à la 12^e année »,
 - « Municipalité rurale de De Salaberry : vérification d'irrégularités financières »;
- le rapport du vérificateur général intitulé « Suivi des recommandations d'audit précédemment émises » et daté de mars 2021 :
 - « Municipalité rurale de De Salaberry : Vérification d'irrégularités financières ».

Composition du Comité :

Réunion du 9 juillet 2014 :

- M. DEWAR;
- M^{me} DRIEDGER;
- M. EWASKO;
- M. FRIESEN;
- M. GERRARD;
- M. HELWER (président);
- M. JHA;
- M. MARCELINO;
- M. le *ministre* STRUTHERS;
- M. WIEBE (vice-président);
- M^{me} WIGHT.

Substitutions effectuées avant la réunion :

- M. le *ministre* STRUTHERS remplace M^{me} la *ministre* HOWARD;
- M^{me} DRIEDGER remplace M. PEDERSEN;
- M. EWASKO remplace M. SCHULER.

Réunion du 8 septembre 2014 :

- M. DEWAR;
- M. GERRARD;
- M. HELWER (président);
- M. MARCELINO;
- M. MARTIN;
- M. PEDERSEN;
- M. SARAN;
- M. SCHULER;
- M. le *ministre* STRUTHERS;
- M. WIEBE (vice-président);
- M^{me} WIGHT.

Substitutions effectuées avant la réunion :

- M. le *ministre* STRUTHERS remplace M^{me} la *ministre* HOWARD;
- M. SARAN remplace M. JHA;
- M. MARTIN remplace M. FRIESEN.

Réunion du 19 avril 2022 :

- M. LAMONT;
- T. LINDSEY;
- M. MALOWAY (président);
- M. MARTIN;

- M. MICHALESKI;
- M^{me} NAYLOR;
- M. NESBITT (vice-président);
- M. SMOOK;
- M. TEITSMA;
- M. WASYLIW;
- M. WISHART.

Personnes étant intervenues pendant la réunion du 9 juillet 2014 :

- M. Norm Ricard, *vérificateur général par intérim*;
- M^{me} SELBY, *ministre de la Santé*;
- M^{me} Karen Herd, *sous-ministre de la Santé*.

Personnes étant intervenues pendant la réunion du 8 septembre 2014 :

- M. Norm Ricard, *vérificateur général par intérim*;
- M^{me} HOWARD, *ministre suppléante des Finances*;
- M^{me} Lynn Romeo, *sous-ministre par intérim des Finances et commissaire de la Fonction publique*.

Personnes étant intervenues pendant la réunion du 19 avril 2022 :

- M. Tyson Shtykalo, *vérificateur général*;
- M^{me} Michelle Dubik, *sous-ministre des Familles*.

Ententes :

Le Comité s'est entendu pour terminer l'examen du chapitre 4 — « Helicopter Ambulance Program » tiré du rapport du vérificateur général intitulé « Annual Report to the Legislature » et daté de mars 2014.

Le Comité s'est entendu pour terminer l'examen du chapitre 7 — « Manitoba's Framework for an Ethical Environment » tiré du rapport du vérificateur général intitulé « Annual Report to the Legislature » et daté de mars 2014.

Le Comité s'est entendu pour terminer l'examen de la partie 7 — « Personal Care Homes Program » tirée du rapport du vérificateur général intitulé « Follow-up of Previously Issued Recommendations » et daté de mai 2014.

Le Comité s'est entendu pour terminer l'examen de la partie 8 — « Pharmacare Program – Part 2 » tirée du rapport du vérificateur général intitulé « Follow-up of Previously Issued Recommendations » et daté de mai 2014.

Le Comité s'est entendu pour terminer l'examen de la partie 23 — « Wireless Network Security » tirée du rapport du vérificateur général intitulé « Follow-up of Previously Issued Recommendations » et daté de mai 2014.

Le Comité s'est entendu pour terminer l'examen de la partie 10 — « Wireless Network Security » tirée du rapport du vérificateur général intitulé « Follow-up of Previously Issued Recommendations » et daté de mai 2015.

Le Comité s'est entendu pour terminer l'examen de la partie « Wireless Network Security » tirée du rapport du vérificateur général intitulé « Follow-up of Recommendations » et daté de mai 2016.

Le Comité s'est entendu pour terminer l'examen de la partie « Helicopter Ambulance Program » tirée du rapport du vérificateur général intitulé « Follow-up of Recommendations » et daté de mai 2016.

Le Comité s'est entendu pour terminer l'examen de la partie « Manitoba Home Care Program » tirée du rapport du vérificateur général intitulé « Follow-up of Recommendations » et daté de mars 2017.

Le Comité s'est entendu pour terminer l'examen de la partie « Helicopter Ambulance Program » tirée du rapport du vérificateur général intitulé « Follow-up of Recommendations » et daté de mars 2017.

Le Comité s'est entendu pour terminer l'examen de la partie « Manitoba Home Care Program » tirée du rapport du vérificateur général intitulé « Follow-up of Recommendations » et daté de mars 2018.

Le Comité s'est entendu pour terminer l'examen de la partie « Helicopter Ambulance Program » tirée du rapport du vérificateur général intitulé « Follow-up of Recommendations » et daté de mars 2018.

Le Comité s'est entendu pour terminer l'examen de la partie « WRHA's Management of Risks Associated with End-user Devices » tirée du rapport du vérificateur général intitulé « Follow-up of Recommendations » et daté de mars 2018.

Le Comité s'est entendu pour terminer l'examen de la partie « Improving Education Outcomes for Kindergarten to Grade 12 Aboriginal Students » tirée du rapport du vérificateur général intitulé « Follow-up of Recommendations » et daté de mars 2018.

Le Comité s'est entendu pour terminer l'examen de la partie « Municipalité rurale de De Salaberry : vérification d'irrégularités financières » tirée du rapport du vérificateur général intitulé « Audits juricomptables » et daté d'octobre 2018.

Le Comité s'est entendu pour terminer l'examen de la partie « Gestion des risques associés aux appareils des utilisateurs finaux par l'Office régional de la santé de Winnipeg » tirée du rapport du vérificateur général intitulé « Suivi des recommandations » et daté de mars 2019.

Le Comité s'est entendu pour terminer l'examen de la partie « Améliorer les résultats scolaires des élèves autochtones de la maternelle à la 12^e année » tirée du rapport du vérificateur général intitulé « Suivi des recommandations » et daté de mars 2019.

Le Comité s'est entendu pour terminer l'examen de la partie « Programme de soins à domicile du Manitoba » tirée du rapport du vérificateur général intitulé « Suivi des recommandations » et daté de mars 2019.

Le Comité s'est entendu pour terminer l'examen de la partie « Améliorer les résultats scolaires des élèves autochtones de la maternelle à la 12^e année » tirée du rapport du vérificateur général intitulé « Suivi des recommandations » et daté de mars 2020.

Le Comité s'est entendu pour terminer l'examen de la partie « Municipalité rurale de De Salaberry : vérification d'irrégularités financières » tirée du rapport du vérificateur général intitulé « Suivi des recommandations » et daté de mars 2020.

Le Comité s'est entendu pour terminer l'examen de la partie « Municipalité rurale de De Salaberry : Vérification d'irrégularités financières » tirée du rapport du vérificateur général intitulé « Suivi des recommandations d'audit précédemment émises » et daté de mars 2021.

Rapports étudiés et adoptés :

Le Comité a examiné les rapports indiqués ci-après et les a adoptés sans modifications :

- le rapport du vérificateur général intitulé « Annual Report to the Legislature » et daté de mars 2014;
- le rapport du vérificateur général intitulé « Follow-up of Previously Issued Recommendations » et daté de mai 2014;
- le rapport du vérificateur général intitulé « Manitoba Home Care Program » et daté de juillet 2015;
- le rapport du vérificateur général intitulé « Gestion des foyers nourriciers » et daté de novembre 2019.

Rapports étudiés, mais non adoptés :

Le Comité a examiné les rapports indiqués ci-après, mais ne les a pas adoptés :

- le rapport du vérificateur général intitulé « Follow-up of Previously Issued Recommendations » et daté de mai 2015 (partie 10 — « Wireless Network Security » — examen complété);
- le rapport du vérificateur général intitulé « Follow-up of Recommendations » et daté de mai 2016 (« Wireless Network Security » et « Helicopter Ambulance Program » — examen complété);
- le rapport du vérificateur général intitulé « Follow-up of Recommendations » et daté de mars 2017 (« Helicopter Ambulance Program » et « Manitoba Home Care Program » — examen complété);
- le rapport du vérificateur général intitulé « Follow-up of Recommendations » et daté de mars 2018 (« Helicopter Ambulance Program », « WRHA's Management of Risks Associated with End-user Devices », « Manitoba Home Care Program » et « Improving Education Outcomes for Kindergarten to Grade 12 Aboriginal Students » — examen complété);
- le rapport du vérificateur général intitulé « Audits juricomptables » et daté d'octobre 2018 (« Municipalité rurale de De Salaberry : vérification d'irrégularités financières » — examen complété);
- le rapport du vérificateur général intitulé « Suivi des recommandations » et daté de mars 2019 (« Gestion des risques associés aux appareils des utilisateurs finaux par l'Office régional de la santé de Winnipeg », « Programme de soins à domicile du Manitoba » et « Améliorer les résultats scolaires des élèves autochtones de la maternelle à la 12^e année » — examen complété);
- le rapport du vérificateur général intitulé « Suivi des recommandations » et daté de mars 2020 (« Améliorer les résultats scolaires des élèves autochtones de la maternelle à la 12^e année » et « Municipalité rurale de De Salaberry : vérification d'irrégularités financières » — examen complété);
- le rapport du vérificateur général intitulé « Suivi des recommandations d'audit précédemment émises » et daté de mars 2021 (« Municipalité rurale de De Salaberry : Vérification d'irrégularités financières » — examen complété).

Sur la motion de M. MALOWAY, le rapport du Comité est déposé.

M. le *ministre* GOERTZEN dépose le budget complémentaire pour 2022-2023 — budget des dépenses ministérielles — Justice.

(Document parlementaire n° 26)

M. le *ministre* JOHNSON dépose le budget complémentaire pour 2022-2023 — budget des dépenses ministérielles — Agriculture.

(Document parlementaire n° 27)

M. le *ministre* HELWER dépose :

le budget complémentaire pour 2022-2023 — budget des dépenses ministérielles — Travail, Protection du consommateur et Services gouvernementaux;

(Document parlementaire n° 28)

le budget complémentaire pour 2022-2023 — budget des dépenses ministérielles — Commission de la fonction publique;

(Document parlementaire n° 29)

le budget complémentaire pour 2022-2023 — budget des dépenses ministérielles — Régime de retraite de la fonction publique et autres frais.

(Document parlementaire n° 30)

M^{me} GORDON, *ministre de la Santé*, fait une déclaration au sujet de la Semaine nationale de sensibilisation au don d'organes et de tissus.

U. ASAGWARA et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, M. TEITSMA, M^{me} SMITH (Point Douglas), MM. MARTIN et MOSES ainsi que M. le *ministre* FIELDING font des déclarations de député.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* FRIESEN voulant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

L'Assemblée reprend également le débat sur la motion de M. KINEW voulant que la motion principale soit remplacée par ce qui suit :

Que l'Assemblée déplore que le gouvernement néglige les priorités des Manitobains dans son budget étant donné :

- a) qu'il poursuit le plan et l'approche inefficace de Brian Pallister relativement aux soins de santé, à l'éducation, à la réconciliation et à l'économie;
- b) qu'il impose aux régions rurales de la province le même plan inefficace de compressions budgétaires en santé que Brian Pallister a mis en œuvre à Winnipeg;
- c) qu'il a instauré de facto des compressions budgétaires visant les hôpitaux, les salles d'urgence et les cliniques à Winnipeg, à Brandon, à Swan River, à Dauphin, à Selkirk, à Gimli, à Thompson, à Flin Flon, à The Pas et à Churchill ainsi que dans d'autres collectivités rurales, éloignées et du Nord partout dans la province;
- d) qu'il offre davantage de promesses vides pour remédier à l'arriéré très important des opérations chirurgicales et des diagnostics qui n'a cessé de croître en raison du manque d'action du gouvernement et de son refus de collaborer avec les travailleurs de première ligne et d'investir dans des solutions concrètes;
- e) qu'il refuse de mettre fin à l'envoi de personnes âgées à des centaines de kilomètres de chez elles pour se faire soigner, ce qui est le résultat des compressions réalisées par les progressistes-conservateurs qui ont réduit la capacité du système des soins de santé;
- f) qu'il n'augmente pas le nombre de places dans les foyers de soins personnels alors que le Manitoba compte aujourd'hui moins de places qu'en 2016, année où les progressistes-conservateurs sont arrivés au pouvoir;
- g) qu'il refuse de présenter un plan exhaustif visant la main-d'œuvre dans le secteur des soins de santé ou visant l'annulation de l'assurance-maladie pour les étudiants internationaux au Manitoba;
- h) qu'il ne présente aucun plan pour l'éducation des adultes ni pour d'autres formes de soutien aux Manitobains;
- i) qu'il rejette les preuves confirmant que les centres de consommation supervisée sont efficaces pour faire face à la crise en matière de dépendances et de santé mentale alors que la province a enregistré l'année dernière le nombre de décès par surdose le plus élevé de son histoire;
- j) qu'il continue à accorder un financement insuffisant au système d'éducation de la maternelle à la 12^e année et à sabrer ce financement, ce qui a entraîné l'augmentation du nombre d'élèves par classe et la réduction du soutien en classe pour les élèves;
- k) qu'il n'offre pas de plan pour la création des places nécessaires dans le secteur de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants, ni de programme d'immobilisation concret, ni de stratégie en matière de main-d'œuvre visant à combler les postes dans ce secteur;
- l) qu'il ne met pas en œuvre un programme universel de petits déjeuners dans les écoles qui permettrait pourtant d'assurer la réussite en classe de chaque enfant;
- m) qu'il refuse d'offrir des produits menstruels dans les écoles et de veiller à ce qu'aucune élève ne souffre de pauvreté menstruelle;
- n) qu'il n'apporte pas de soutien aux familles ordinaires qui font face à l'augmentation du coût des dépenses du quotidien, notamment les factures d'électricité et de gaz naturel;

- o) qu'en cette période d'inflation la plus élevée depuis des décennies il décide de rendre permanente l'augmentation des taxes à la charge des locataires;
- p) qu'il rend le coût de la vie encore plus exorbitant en augmentant de plusieurs millions de dollars les droits de scolarité des collèges et des universités alors même qu'il continue de geler le soutien financier aux établissements postsecondaires de la province;
- q) qu'il refuse d'aider les municipalités à fournir leurs services essentiels et, pour la sixième année consécutive, qu'il n'augmente pas le financement qu'il leur verse;
- r) qu'il a sous-utilisé le budget des infrastructures de l'année dernière et ainsi épargné près de 60 millions de dollars, qu'il a gelé le budget affecté à l'entretien et à la réparation des routes, notamment des routes provinciales secondaires, et ce, au moins pour les trois années à venir, alors qu'il refuse d'investir dans des projets importants tels que le projet de réparation de la route 6 ou le projet d'aménagement de la route Chief Peguis Trail;
- s) qu'il continue d'envoyer des centaines de milliers de dollars en fonds publics à une entreprise du Texas pour qu'elle gère l'accès à nos parcs provinciaux, alors qu'il néglige de corriger les faiblesses techniques du système de réservation;
- t) qu'il ignore la crise climatique alors qu'il pourrait proposer un plan d'action réel et fixer des objectifs en vue d'y faire face, qu'il ne finance pas suffisamment les programmes soutenant l'utilisation de sources d'énergie moins polluantes et qu'il n'adopte aucune mesure favorisant la transition écologique, notamment l'actualisation des codes du bâtiment;
- u) qu'il n'assume pas son rôle de leader et ne propose aucune stratégie visant à assurer la croissance économique du Manitoba pour les 10 prochaines années;
- v) qu'il refuse de proposer de véritables solutions en matière de création d'emplois de qualité dans les collectivités rurales et du nord du Manitoba ou encore d'investir dans le secteur minier;
- w) qu'il met en péril l'accès aux services à large bande en région rurale en poursuivant la privatisation et en ne faisant pas les investissements qui permettraient aux collectivités rurales et du Nord d'avoir accès à un service Internet haute vitesse;
- x) qu'il ignore les besoins des petites entreprises qu'il a laissées pour compte alors qu'il récompense ses amis et d'autres initiés bien placés;
- y) qu'il ne prend pas de mesures concrètes en matière de réconciliation avec les peuples autochtones;
- z) qu'il refuse de s'engager dans des négociations de bonne foi avec des détenteurs de droits comme la Fédération des Métis du Manitoba;
- aa) qu'il n'a pas proposé de plan visant à construire ou à réparer des logements sociaux au Manitoba et des logements pour les aînés ni présenté de plan détaillé en vue de contrer l'itinérance;

- bb) qu'il refuse d'accorder un soutien réel aux services d'établissement destinés aux personnes qui fuient la guerre en Ukraine alors qu'il sabre le financement destiné à des programmes comme « Passerelles de l'immigration »;
- cc) qu'il sabre le financement accordé au Bureau des pratiques d'inscription équitables après avoir omis d'appuyer les infirmiers et les infirmières formés à l'étranger ainsi que d'autres professionnels dans leur démarche visant à faire reconnaître leurs titres de compétence au Manitoba;
- dd) qu'il ne répond pas aux préoccupations des producteurs, notamment celles concernant l'augmentation des coûts de location, l'inefficacité du programme de location de terres domaniales et la fermeture de bureaux agricoles dans l'ensemble de la province;
- ee) qu'il nie la nécessité de fournir des salaires convenables aux travailleurs, qu'il ne répond pas adéquatement aux besoins des travailleurs des Services d'intégration communautaire des personnes handicapées et des foyers de soins personnels et d'autres travailleurs de la santé et qu'il refuse de trouver des solutions aux difficultés qu'éprouvent les femmes, les personnes autochtones, noires et de couleur ainsi que d'autres groupes marginalisés en ce qui concerne leur pleine participation à la relance après la pandémie;
- ff) qu'il ne tire pas de leçons de la pandémie puisqu'il a sabré encore plus le financement des soins de santé et qu'il a refusé de communiquer des données à jour concernant la propagation de la COVID-19 ainsi que de demander une enquête indépendante au sujet de sa réponse à la pandémie,

et que le gouvernement provincial ait, de ce fait, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

L'Assemblée reprend également le débat sur la motion de M. LAMONT voulant que la motion d'amendement soit amendée par adjonction, après l'alinéa ff), de ce qui suit :

- gg) qu'il ne prévoit pas de nouveaux investissements visant à améliorer la vie des Manitobains et à bonifier leurs capacités et qu'il opte plutôt pour l'accroissement des iniquités existantes et le maintien du statu quo au détriment de la croissance et de l'innovation;
- hh) qu'il n'augmente pas le financement consacré à l'Organisation des mesures d'urgence malgré deux années de crises historiques marquées notamment par des pandémies, des incendies et des inondations;
- ii) qu'il ne prévoit aucun plan digne de ce nom à l'intention des personnes qui cherchent à fuir les guerres en Ukraine et en Afghanistan, alors qu'il aurait pu œuvrer en partenariat avec des organismes locaux afin d'assurer que ceux qui viennent s'établir au Manitoba bénéficient d'une transition adéquate et sans heurt;
- jj) qu'il ne s'engage pas à financer équitablement la santé et l'éducation de tous les Manitobains et qu'il choisit plutôt de continuer à concentrer les services à Winnipeg;
- kk) qu'il n'offre pas d'aide adéquate aux petites entreprises familiales ou autres qui peinent à survivre au Manitoba puisqu'elles se battent contre la pandémie depuis deux ans;

- ll) qu'il ne crée pas de mode de distribution indépendant et non partisan permettant de donner accès à 50 millions de dollars en capital-risque, ce qui est essentiel pour obtenir la confiance des entreprises;
- mm) qu'il omet de prendre des mesures budgétaires sensées, décidant plutôt d'émettre des chèques qui n'offrent aucun avantage économique durable et qui devront être remboursés par les générations futures, tout en rejetant tout investissement important qui permettrait croissance et stabilité;
- nn) qu'il n'effectue pas les nouveaux investissements qui s'imposent tant pour l'éducation que pour la réduction des barrières et des obstacles empêchant les Manitobains de se réaliser pleinement;
- oo) qu'il ne fait pas d'investissements préventifs permettant d'éviter les problèmes de santé, notamment en lien avec le diabète, alors que les fournitures et les médicaments peuvent prévenir des décès et des handicaps;
- pp) qu'il n'élabore aucun plan de redressement à l'intention des milliers de Manitobains qui attendent depuis des semaines, des mois, voire des années sur une liste d'attente qu'on réponde à leurs besoins médicaux;
- qq) qu'il n'aborde pas les conséquences importantes que la COVID-19 a eues sur la santé mentale des Manitobains et sur le développement des enfants, alors qu'il aurait pu dresser un plan axé sur le bien-être mental et la santé du cerveau afin de veiller à ce que les Manitobains vivent pleinement et en bonne santé;
- rr) qu'il ne veille pas à ce que les enfants qui fréquentent les écoles de la province reçoivent au moins un repas ou une collation par jour;
- ss) qu'il ne reconnaît pas que les réformes en santé tentées jusqu'à maintenant ont été un désastre et qu'il opte plutôt pour la construction d'hôpitaux un peu partout au Manitoba sans recruter ni embaucher suffisamment de médecins, d'infirmiers et d'autres professionnels de la santé pour les établissements existants;
- tt) qu'il n'offre pas d'approche efficace et intégrée permettant aux personnes aux prises avec des dépendances d'obtenir l'aide dont elles ont besoin à toute heure du jour ou de la nuit plutôt que de devoir passer par les cliniques d'accès rapide aux traitements des dépendances, dont les heures sont limitées et dont l'utilité est par conséquent tout aussi limitée;
- uu) qu'il ne réduit pas les écarts salariaux, ce qui aurait permis de voir à ce que les travailleurs paramédicaux qui vivent et travaillent en région rurale reçoivent un incitatif financier;
- vv) qu'il ne prévoit aucun plan permettant de s'attaquer aux problèmes économiques tout en assurant la viabilité du Manitoba grâce à une réduction drastique des émissions nettes de dioxyde de carbone, de méthane et d'oxyde de diazote;
- ww) qu'il ne permet pas aux Manitobains de prendre des mesures visant à réduire leur empreinte carbone alors qu'il aurait pu suivre l'exemple du gouvernement fédéral et offrir des rabais en vue de l'achat d'un véhicule électrique, de la modernisation des bâtiments existants et de l'adaptation des méthodes d'agriculture.

Le débat se poursuit sur le sous-amendement.

M^{me} la *ministre* GORDON, MM. ALTOMARE, KHAN, MOSES, TEITSMA et GERRARD, M. le *ministre* REYES, M. BUSHIE ainsi que M^{me} la *ministre* SQUIRES interviennent. Aucun député n'obtient le droit de parole pour la reprise du débat.

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

La présidente,

Myrna Driedger